



Pollution tabagique de voisinage par la fenêtre

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 12 juillet 2019

J'ai des voisins au-dessus, à côté, et en dessous de mon appartement qui fument par leur fenêtre et je suis obligée de me dépêcher de fermer mes fenêtres par cette chaleur même la nuit. Que puis-je faire ?

Réponse :

Aucun recours n'est possible au titre de la loi Evin et le chemin est long si vous souhaitez invoquer le trouble anormal de voisinage.

Le site de service-public vous guidera pour obtenir le respect de votre droit à ne pas subir de [nuisance olfactive de voisinage](#), notamment en faisant appel au [conciliateur de justice](#)

Si vous souhaitez voir évoluer la protection contre ce type de nuisance, participez au travail de notre représentation régionale Île-de-France qui a organisé un [groupe de travail](#) dont l'objectif est de faire pression sur le législateur.